

CONDITIONS DE REVENTE DE LANSWEEPER

Les présentes Conditions de revente de Lansweeper (le « **Contrat** ») régissent la revente du Produit Lansweeper (tel que défini ci-dessous) et constituent un contrat légal entre Lansweeper (tel que défini ci-dessous) et l'entité que vous représentez (le « **Partenaire** »). Les présentes Conditions de revente sont disponibles sur le Site web de Lansweeper (tel que défini ci-dessous).

Lansweeper est un fournisseur indépendant de logiciels qui propose un produit de détection et d'inventaire des actifs informatiques, *IT Asset discovery*, vendu soit directement par Lansweeper, soit par l'intermédiaire de ses partenaires agréés. Lansweeper souhaite autoriser le Partenaire à revendre le Produit dans le cadre du présent Contrat. En demandant des devis à Lansweeper ou en passant des commandes pour la revente de Plans d'abonnement (tels que définis ci-dessous) à des Clients finaux (tels que définis ci-dessous), le Partenaire indique qu'il a lu et compris le présent Contrat et qu'il accepte d'être légalement lié par celui-ci.

Le présent Contrat s'applique uniquement aux entreprises et peut uniquement être valablement conclu par une entreprise. Si vous acceptez le présent Contrat au nom de la personne morale pour laquelle vous agissez (par exemple, en qualité de salarié ou de prestataire indépendant), vous acceptez au nom de cette personne morale que celle-ci soit liée par le présent Contrat. En pareil cas, vous reconnaissez et déclarez en outre que vous avez le pouvoir d'engager valablement cette personne morale eu égard au présent Contrat.

Si le Partenaire est constitué en société ou si son siège social se trouve hors des États-Unis ou de tout territoire affilié aux États-Unis, l'entité Lansweeper auprès de laquelle vous ferez vos achats est Lansweeper NV, société à responsabilité limitée de droit belge, dont le siège social est situé en Belgique, à l'adresse Fraterstraat 212, 9820 Merelbeke, immatriculée sous le numéro d'identification 0538.668.417 (Registre des personnes morales : Gand, division Gand) et numéro de TVA BE0538.668.417.

Si le Partenaire est constitué en société ou si son siège social se trouve aux États-Unis ou dans un territoire affilié aux États-Unis, y compris les Samoa américaines, Guam, les îles Mariannes du Nord, Porto Rico et les îles Vierges américaines, l'entité Lansweeper auprès de laquelle vous ferez vos achats est Lansweeper, Inc. dont les bureaux se trouvent au 11044 Research Blvd, Suite 500, Austin, TX 78759, USA, et toute Entité affiliée à Lansweeper.

Lansweeper NV et Lansweeper, Inc. sont dénommées « Lansweeper » dans les présentes Conditions, sauf dans les cas décrits ci-dessous.

1 DEFINITIONS

Les termes suivants dont la première lettre est en majuscule auront la signification suivante :

- a) « **Entité affiliée** » : entité qui possède ou contrôle, est possédée ou contrôlée par ou est sous contrôle ou propriété commune d'une autre entité, le terme « contrôle » désignant la possession, directe ou indirecte, du pouvoir d'orienter ou de faire orienter

la gestion et les politiques d'une entité, que ce soit par le biais d'une détention majoritaire de titres avec droit de vote, ou d'une quelconque autre manière.

- b) « **Contrat** » : les présentes Conditions de revente de Lansweeper.
- c) « **Actif informatique** » : a la signification définie dans les Conditions d'utilisation de Lansweeper.
- d) « **Contact de facturation** » : entité ou personne indiquée par le Partenaire comme destinataire des informations relatives à la facturation et à la Clé de licence.
- e) « **Plateforme Cloud** » : plateforme hébergée dans le cloud et gérée par Lansweeper, qui permet au Client final de visualiser son Contenu via un compte en ligne hébergé par Lansweeper.
- f) « **Responsable du Traitement** », « **Sous-traitant** », « **Données à caractère personnel** », « **Personne concernée** », « **Traitement/Traiter** » : ont la signification qui leur est donnée dans le règlement (UE) 2016/679.
- g) « **Informations confidentielles** » : toutes les informations non publiques que Lansweeper désigne comme étant confidentielles ou qui peuvent raisonnablement être considérées comme des informations confidentielles, telles que, sans toutefois s'y limiter, la Documentation de Lansweeper. Les Informations confidentielles ne comprennent toutefois pas les informations qui (a) sont ou deviennent généralement accessibles au public autrement que par suite d'une divulgation par le Partenaire ou ses représentants, (b) étaient accessibles au Partenaire sur une base non confidentielle avant leur divulgation par Lansweeper ou ses représentants ou (c) deviennent accessibles au Partenaire sur une base non confidentielle par une personne autre que Lansweeper ou ses représentants qui n'est par ailleurs pas liée par un accord de confidentialité avec Lansweeper ou ses représentants.
- h) « **Législation relative à la protection des données** » : toutes les lois applicables relatives à l'utilisation, à la protection et à la confidentialité des Données à caractère personnel qui s'appliquent à chaque Partie, respectivement, à tout moment.
- i) « **Facturation directe** » : a la signification définie à l'article 6.4 du présent Contrat.
- j) « **Documentation** » : manuels d'utilisation, politiques, notes de mise à jour, notes d'installation, spécifications produit, assistance par courrier électronique et instructions mises à disposition par Lansweeper concernant le Produit, y compris, sans toutefois s'y limiter, la base de connaissances de Lansweeper et toute autre documentation technique ou fonctionnelle écrite que Lansweeper fournit, ou incluse dans le Produit, et pouvant être mise à jour par Lansweeper à tout moment.
- k) « **Client final** » : toute personne morale (autre que le Partenaire, ses Entités affiliées ou ses Revendeurs ultérieurs) qui a acquis une licence d'utilisation du Produit à des fins internes.
- l) « **Contenu Client final** » ou « **Contenu** » : toute donnée sous forme électronique introduite ou collectée par le biais du Produit par le Client final, y

- compris, sans toutefois s'y limiter, par les Utilisateurs finaux du Client final. Ces données peuvent inclure, sans s'y limiter, des bases de données, des textes, des billets, du matériel, des fichiers audio, des fichiers vidéo, des documents électroniques, des images, des données à caractère personnel et des données relatives aux Actifs informatiques.
- m) **« Plan d'abonnement du Client final »** : Plan d'abonnement acquis par le Partenaire pour un Client final.
 - n) **« Utilisateur final »** : personne physique travaillant pour l'entité juridique du Client final utilisant le Produit uniquement à des fins internes.
 - o) **« Feedback »** : tout commentaire, toute information, toute question, toute donnée, toute idée, toute description de processus, tout support créatif, toute suggestion ou toute autre information visant à améliorer ou modifier les opérations, les produits ou les services de Lansweeper, y compris sans toutefois s'y limiter, le Produit.
 - p) **« Essai gratuit »** : version d'essai gratuite du Produit qui peut être offerte au Partenaire par Lansweeper pour un Périmètre d'utilisation spécifique avec des fonctionnalités limitées et pour une Durée de Plan limitée telle que désignée par Lansweeper, au profit d'un Client final, afin de déterminer s'il souhaite acheter un Plan d'abonnement par l'intermédiaire du Partenaire.
 - q) **« Facturation indirecte »** : a la signification définie à l'article 6.4 du présent Contrat.
 - r) **« Base de connaissances »** : base de connaissances disponible à l'adresse <https://www.lansweeper.com/kb/> ou toute autre URL fournie par Lansweeper.
 - s) **« Lansweeper »** : Lansweeper NV, société à responsabilité limitée de droit belge, dont le siège social est situé en Belgique, à l'adresse Fraterstraat 212, 9820 Merelbeke, immatriculée sous le numéro d'identification 0538.668.417 (Registre des personnes morales : Gand, division Gand) et numéro de TVA BE0538.668.417 ; et toute Entité affiliée de Lansweeper.
 - t) **« Marques de Lansweeper »** : marques de commerce, noms commerciaux, marques de service, symboles et logos de Lansweeper (à l'exclusion de ceux de ses Entités affiliées).
 - u) **« Logiciels sous licence »** : logiciels de détection et d'inventaire des actifs informatiques *IT Asset discovery* de Lansweeper (y compris LsAgent), sous forme de code objet, destiné à fonctionner sur les systèmes du Client final, développé et détenu par Lansweeper et concédé sous licence au Client final conformément aux dispositions des Conditions d'utilisation de Lansweeper, ainsi que la Documentation correspondante, y compris leurs mises à jour, suppléments, modifications, améliorations, corrections, correctifs et révisions, tels qu'ils sont mis à la disposition du Client final, à la discrétion de Lansweeper.
 - v) **« Clé de licence »** : code unique permettant au Client final d'installer et d'utiliser le Produit.
 - w) **« Commande »** : commande d'un certain Plan d'abonnement au Produit, passée par le Partenaire au profit d'un Client final.
 - x) **« Durée de Plan »** : Durée du droit du Client final d'utiliser le Produit, conformément au Périmètre d'utilisation prévu dans la Commande.
 - y) **« Produit »** : (i) Logiciels sous licence à installer et à exécuter sur les ordinateurs du Client final, et (ii) si elle est incluse dans le Plan d'abonnement du Client final, la Plateforme Cloud fournie par Lansweeper au Client final.
 - z) **« Bon de commande »** : bon de commande officiel émis par le Partenaire mentionnant (i) le numéro de référence du Bon de commande et du devis, (ii) les coordonnées de Lansweeper, du Partenaire et du Client final, (iii) les coordonnées du Contact de facturation pour l'émission des factures (y compris l'adresse électronique du Contact de facturation), et (iv) la quantité d'Actifs informatiques et d'Agents du service d'assistance et le prix total.
 - aa) **« Périmètre d'utilisation »** : périmètre d'utilisation autorisé du Produit qui est toujours limité à un certain nombre d'Actifs informatiques et/ou d'Agents du service d'assistance (tels que définis dans les Conditions d'utilisation de Lansweeper) et peut inclure des limitations supplémentaires telles que des caractéristiques et des fonctionnalités définies, telles que décrites plus en détail dans les Conditions spécifiques applicables.
 - bb) **« Revendeur ultérieur »** : personne morale à qui le Partenaire accorde le droit de revendre le Produit conformément aux dispositions du présent Contrat.
 - cc) **« Plan d'abonnement »** : plan d'abonnement fourni par Lansweeper concernant le Produit dans le cadre d'un Périmètre d'utilisation donné, tel que prévu dans la Commande.
 - dd) **« Conditions d'utilisation »** : accord entre Lansweeper ou ses Entités affiliées et un Client final, fournissant les droits d'utilisation du Produit et détaillant les conditions de licence sous lesquelles le Produit est concédé au Client final (accessible à l'adresse <https://www.lansweeper.com/terms-of-use/> ou toute autre URL spécifiée par Lansweeper).
 - ee) **« Site web »** : www.lansweeper.com compris tout sous-domaine.
- Les termes et expressions dont la première lettre est en majuscule employés dans le présent Contrat mais non définis ci-dessus sont définis dans le texte du présent Contrat.

2 CONDITIONS DE REVENTE

- 2.1 **Autorisation**. Sous réserve que le Partenaire respecte les restrictions énoncées ci-dessous, Lansweeper accorde par la présente au Partenaire une autorisation non exclusive de revendre le Produit, selon le Plan d'abonnement commandé. Les Entités affiliées du Partenaire ne sont pas autorisées à exécuter le présent Contrat. En outre, le Partenaire n'accorde pas de sous-licence sur ses droits dans le cadre du présent Contrat et il ne distribue pas le Produit à un Revendeur ultérieur ou à ses Entités affiliées.
- 2.2 **Restrictions**. Le présent Contrat ne confère au Partenaire aucun titre et aucune propriété sur le Produit, et le Partenaire ne reçoit aucun droit sur les Produits autres que ceux spécifiquement accordés à l'article 2.1 (*Autorisation*) ci-dessus. Sans limiter le caractère général de ce qui précède, le Partenaire ne doit pas faire de

l'ingénierie inverse, décompiler, désassembler ou tenter de dériver de quelque manière que ce soit le code source du Produit. Le Partenaire n'utilise pas le Produit acquis pour revendre dans le cadre du présent Contrat à des fins commerciales internes. Le Partenaire ne peut pas accorder de sous-licence pour le Produit, et le Partenaire, ses Entités affiliées (le cas échéant), les Revendeurs ultérieurs (le cas échéant) et les Clients finaux ne recevront pas le titre ou la propriété d'une copie quelconque du Produit. Le Partenaire ne doit pas intégrer le Produit dans ses propres logiciels, produits ou services amenés à être ensuite distribués, ni retirer les marques ou autres signes du Produit.

2.3 Respect des lois.

2.3.1 *Généralités.* Le Partenaire se conforme à toutes les lois et réglementations qui lui sont applicables et qui sont liées à l'exécution du présent Contrat. En particulier, le Partenaire doit se conformer strictement à toutes les lois et réglementations applicables dans les pays dans lesquels le Partenaire revend les Plans d'abonnement au Produit, y compris, sans toutefois s'y limiter, toutes les lois et réglementations relatives à la distribution, à la promotion et à la commercialisation du Produit.

2.3.2 *Autorisations administratives.* Le Partenaire doit obtenir toutes les licences ou permis d'importation nécessaires et toute autre autorisation administrative nécessaire à l'importation du Produit dans chaque pays concerné. Le Partenaire reconnaît que le Produit peut contenir des composants mettant en œuvre la cryptographie. En outre, le Partenaire doit se conformer aux lois ou règlements qui exigent que le Produit ou le présent Contrat soit enregistré auprès d'une administration publique ou approuvé par celle-ci, après notification écrite préalable à Lansweeper spécifiant l'enregistrement ou l'autorisation requis.

2.3.3 *Réglementation des exportations.* Le Partenaire se conforme à la réglementation, au traité, à la résolution, au décret, à la loi, au statut ou à l'ordonnance de l'Union européenne, des États-Unis, de la communauté internationale ou à toute autre réglementation, traité, résolution, décret, loi ou ordonnance applicable à l'exportation du Produit, le cas échéant.

3 COMMANDE ET LIVRAISON

3.1 Processus de commande.

3.1.1 Les Plans d'abonnement payant du Client final du Produit peuvent être commandés selon les modalités suivantes : (i) en passant Commande directement sur le Site web de Lansweeper ; (ii) en demandant un devis automatique sur le Site web de Lansweeper ; ou (iii) en demandant un devis à un représentant commercial Lansweeper. Selon la décision de Lansweeper ou l'accord mutuel des Parties, les Commandes peuvent être traitées par le partenaire e-commerce de Lansweeper ou directement par Lansweeper. Dans ce dernier cas, le Partenaire doit envoyer un bon de commande à Lansweeper.

3.1.2 Les devis de Lansweeper sont uniquement valables lorsqu'ils sont émis par un représentant de Lansweeper. Ils sont sans engagement et ne génèrent aucun accord entre le Partenaire et Lansweeper, jusqu'à ce que le devis et le présent Contrat (qui est incorporé pour référence dans le devis) soient acceptés par le Partenaire. Les devis

sont uniquement valables pour une durée limitée indiquée sur le devis. Si aucune durée n'est indiquée sur le devis, celui-ci est uniquement valable pour une durée de trente (30) jours calendaires à compter de la date du devis. Les Commandes (y compris les bons de commande) passées par le Partenaire n'engagent pas Lansweeper, à moins que Lansweeper les ait dûment acceptées et que le Partenaire ait accepté le présent Contrat. Toutes les conditions d'achat et autres conditions du Partenaire, indépendamment de leur nom ou de leur mode de transmission, sont expressément exclues et sont nulles et non avenues. Lansweeper peut refuser toute Commande (y compris tout ordre de commande) incluant les conditions générales d'un titulaire de licence.

3.2 Identification du Client final. Lors de la demande de devis, le Partenaire identifie par écrit chaque Client final auprès de Lansweeper, en indiquant sa dénomination sociale complète, son siège social/son adresse physique, son adresse électronique, le nom de l'interlocuteur désigné et l'adresse électronique de l'interlocuteur désigné. Lorsqu'il passe une Commande directement sur le Site web de Lansweeper, le Partenaire doit fournir les coordonnées du Client final dans la section « *Licensee details* » (« Coordonnées du titulaire de licence ») du Site web. Le Partenaire doit fournir ses propres coordonnées après avoir coché la case « *different billing address* » (« autre adresse de facturation »).

3.3 Périmètre d'utilisation élargi.

3.3.1 Pendant la Durée de Plan (telle que définie ci-dessous), le Partenaire peut augmenter le Périmètre d'utilisation du Plan d'abonnement du Client final en ajoutant des Actifs informatiques ou des Agents du service d'assistance (tels que définis dans les Conditions d'utilisation de Lansweeper). En pareil cas, le Partenaire pourra demander un devis à Lansweeper pour une telle montée en gamme. Pour obtenir une Durée de Plan unifiée pour le Client final, le Partenaire disposera des options suivantes :

- a) faire coïncider la Durée de Plan d'abonnement existant avec la Durée du nouveau Plan d'abonnement. Concrètement, cela implique le début d'une nouvelle Durée de Plan pour le Plan d'abonnement étendu. En pareil cas, la portion non utilisée du Plan d'abonnement existant sera déduite du montant dû pour le nouveau Plan d'abonnement ; ou
- b) faire coïncider la Durée du Plan du nouveau Plan d'abonnement avec la Durée de Plan d'abonnement déjà existant. En pareil cas, les frais de licence pour la portion supplémentaire du Plan d'abonnement est calculée au prorata de la Durée de Plan restante du Plan existant.

3.3.2 En outre, le Partenaire peut modifier, c'est-à-dire augmenter ou diminuer, le Périmètre d'utilisation du Client final au début de la prochaine période de renouvellement du client final. En pareil cas, le Partenaire pourra demander un devis au moins trente (30) jours avant la Date d'expiration du Plan d'abonnement du Client final.

3.4 Clés de licence.

3.4.1 Lansweeper fournira la Clé de licence par courrier électronique à l'Adresse électronique de contact de facturation fournie par le Partenaire après que Lansweeper ait reçu le paiement des frais de licence

applicables au Plan d'abonnement du Client final commandé. Par exception à ce qui précède, si le Partenaire a passé un Bon de commande valide auprès de Lansweeper, il recevra en premier lieu une Clé de licence temporaire de trente (30) jours. Dès réception du paiement des Frais de licence dans les délais impartis, le Partenaire recevra une Clé de licence complète couvrant le reste de la Durée de Plan d'abonnement du Client final. Dans le cas où le Partenaire aurait reçu une Clé de licence complète sans avoir réglé tous les paiements dus relativement au Plan d'abonnement du Client final concerné, Lansweeper se réserve le droit de désactiver la Clé de licence applicable jusqu'à la réception du paiement complet.

3.4.2 Le Partenaire est responsable de la fourniture de la Clé de licence au Client final.

3.4.3 En cas de renouvellement du Plan d'abonnement du Client final, Lansweeper fournira une nouvelle Clé de licence unique soumise aux conditions ci-dessus. Si le Partenaire choisit de ne pas renouveler le Plan d'abonnement du Client final, la Clé de licence sera désactivée à la date d'expiration de la Durée de Plan d'abonnement du Client final en cours. En cas de retard de paiement, la Clé de licence relative à période de renouvellement commencera rétroactivement à la date à laquelle le Plan d'abonnement du Client final doit être renouvelé.

4 CONDITIONS D'ABONNEMENT

4.1 Durée Sauf accord contraire, le Plan d'abonnement du Client final a une Durée de Plan d'un (1) an à compter de la date indiquée sur la Commande.

4.2 Renouvellement et annulation Le Plan d'abonnement du Client final sera automatiquement renouvelé pour des périodes successives d'un (1) an (indépendamment de la Durée de Plan initiale) à moins que le Partenaire ne notifie à Lansweeper son intention de ne pas renouveler avec un préavis de trente (30) jours calendaires avant l'expiration de la Durée de Plan d'abonnement du Client final. Si le Client final concerné ne souhaite pas renouveler son Plan d'abonnement, il incombe au Partenaire d'exclure le Client final du système de renouvellement automatique au plus tard avant l'expiration du Plan d'abonnement du Client final. Nonobstant ce qui précède, le Partenaire accepte et reconnaît qu'en cas de Facturation directe, il doit placer un Bon de commande auprès de Lansweeper au plus tard avant la Date d'expiration du Plan d'abonnement afin d'assurer le renouvellement.

4.3 Remboursement Si, à la suite de l'exécution par Lansweeper de ses obligations contractuelles avec un Client final, Lansweeper, à sa seule discrétion, estime que le Client final serait éligible pour recevoir un remboursement au prorata de la part de Lansweeper relativement à un Plan d'abonnement acheté par l'intermédiaire du Partenaire, et que Lansweeper fournit ce remboursement au Partenaire, le Partenaire, dès réception, versera immédiatement ce remboursement au prorata au Client final concerné.

5 CONDITIONS D'UTILISATION DES PRODUITS

5.1 Garantie Lansweeper concède une licence relative au Produit aux Clients finaux, avec les garanties décrites dans les Conditions d'utilisation (les « **Garanties** »). Tous les Produits sont fournis au Partenaire « en l'état » et « selon disponibilité » et Lansweeper et ses concédants déclinent

expressément toute garantie et représentation de quelque nature que ce soit, y compris, sans toutefois s'y limiter, toute garantie d'adéquation à un usage particulier, de fonctionnalité ou de qualité marchande, qu'elle soit expresse, implicite ou statutaire. Les instructions du Partenaire aux Clients finaux concernant l'utilisation du Produit doivent être conformes aux Garanties et à la Documentation de Lansweeper. Le Partenaire ne fait aucune déclaration, ne donne aucune garantie et ne pose aucune condition concernant le Produit.

5.2 Mises à jour des Produits Lansweeper fournira au Client final les mises à jour du Produit telles que décrites dans les Conditions d'utilisation de Lansweeper. Le Partenaire reconnaît et accepte que Lansweeper pourra modifier les caractéristiques et les fonctionnalités du Produit ou lancer une nouvelle version du Produit à tout moment et pour quelque raison que ce soit, y compris, sans toutefois s'y limiter, pour répondre aux évolutions du marché, à la réglementation, aux ordonnances ou à la loi, pour améliorer l'innovation dans l'offre de produits, ou pour répondre aux besoins du Client final.

6 TARIFICATION ET PAIEMENT

6.1 Prix et remises Lansweeper calcule les frais de licence relatifs à son Produit en fonction d'un prix unitaire par Actif informatique dans le cadre d'un Plan d'abonnement. Le prix unitaire de Lansweeper est disponible sur le Site web de Lansweeper. Les remises éventuelles sont accordées à la discrétion de Lansweeper.

6.2 Modifications tarifaires des droits de licence Lansweeper se réserve le droit d'augmenter son prix unitaire à tout moment. Cependant, toute augmentation tarifaire ne prendra effet qu'au moment du renouvellement du Plan d'abonnement du Client final concerné et sera soumise à un préavis écrit de trente (30) jours calendaires de la part de Lansweeper au Partenaire.

6.3 Monnaies Veuillez vous référer à la devise indiquée sur la facture.

6.4 Délai de règlement Veuillez vous référer aux informations de paiement spécifiées sur la facture.

Le cas échéant, le Partenaire est tenu de mettre à jour les détails de sa carte de crédit en temps voulu par le biais du lien hypertexte fourni par Lansweeper, et au plus tard avant la date d'expiration de la carte de crédit du Partenaire. En cas de défaut de paiement ou de paiement tardif par le Partenaire, Lansweeper peut bloquer toutes les Commandes en cours ou suspendre la distribution des Clés de licence, jusqu'à ce que Lansweeper reçoive tous les paiements dus en vertu du présent Contrat. Cela n'affectera pas les Plans d'abonnement des Clients finaux actifs pour lesquels Lansweeper a reçu le paiement dû de la part du Partenaire. En cas de paiement par carte de crédit ou autre méthode de paiement en ligne, le Partenaire accepte que Lansweeper facture sa carte de crédit ou autre méthode de paiement en ligne lors du renouvellement du Plan d'abonnement du Client final.

6.5 Impôts Tous les droits de licence payables en vertu du présent Contrat s'entendent hors droits d'importation, taxe sur la valeur ajoutée ou toute autre taxe applicable. Le Partenaire s'acquitte de toutes les taxes et redevances de tiers applicables et se conforme aux réglementations fiscales en vigueur. Si un impôt à la source (c'est-à-dire tout impôt sur le revenu, les ventes, l'utilisation, les recettes brutes, l'activité, l'occupation et autres taxes et charges similaires imposées par toute administration ou

toute autre autorité à Lansweeper, que le Partenaire est légalement tenu de retenir ou de déduire sur le paiement des frais de licence à Lansweeper) est prélevé sur les frais de licence, le Partenaire augmentera les sommes versées à Lansweeper de sorte que le montant reçu par Lansweeper après déduction de l'impôt à la source constitue le montant total que Lansweeper aurait reçu s'il n'existait pas de retenue ou de déduction. Lansweeper peut appliquer et facturer de telles retenues à la source au Partenaire, après que celui-ci ait payé les frais de licence, lorsque des retenues à la source ont été effectuées par le Partenaire. Nonobstant ce qui précède, Lansweeper déploiera des efforts raisonnables pour coopérer afin d'éviter toute retenue à la source si des exonérations ou un taux de retenue à la source réduit en vertu d'une convention fiscale sont disponibles. En pareil cas, Lansweeper déploiera des efforts raisonnables pour fournir au Partenaire un certificat de résidence fiscale afin de lui permettre de bénéficier de l'exonération ou du taux de retenue à la source réduit en vertu d'une convention fiscale. Pour éviter toute ambiguïté, dans le cas où un taux de retenue à la source réduit en vertu d'une convention fiscale s'applique, le Partenaire sera toujours tenu de majorer le paiement des droits de licence pour couvrir la réduction des retenues à la source. Nonobstant ce qui précède, en cas de facturation indirecte, les dispositions fiscales du partenaire e-commerce de Lansweeper s'appliquent.

- 6.6 Liberté d'établir des tarifs pour les Clients finaux. Le Partenaire est libre de déterminer son propre tarif pour la revente des Plans d'abonnement aux Clients finaux. Le Partenaire assume tous les risques de défaut de paiement de la part des Clients finaux et est seul responsable de l'ensemble de ses coûts et dépenses. Le Partenaire ne peut pas résilier le présent Contrat, ni recevoir de remboursement, du fait d'un défaut de paiement de la part d'un Client final.

7 ACCEPTATION DES CONDITIONS D'UTILISATION DE LANSWEEPER

- 7.1 Conditions d'utilisation de Lansweeper. Chaque Client final doit accepter les Conditions d'utilisation de Lansweeper pour pouvoir utiliser le Produit. Le Partenaire informera le Client final du fait que les Conditions d'utilisation doivent être acceptées par le Client final pour utiliser le Produit, par le biais de la procédure de consentement fournie par Lansweeper. Le Partenaire ne revendra pas le Produit à un Client final qui n'a pas été informé du fait que les Conditions d'utilisation doivent être acceptées par le Client final. Lansweeper peut envoyer des communications directes aux Clients finaux concernant les Conditions d'utilisation, ou le fonctionnement ou la fourniture du Produit.

8 DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 8.1 Propriété. Lansweeper est propriétaire du Produit et/ou possède des licences valides pour tout composant du Produit, et Lansweeper a le plein pouvoir et l'autorité d'accorder les autorisations énoncées dans le présent Contrat sans autre consentement d'une quelconque tierce partie. Le Partenaire ne décrit pas le Produit ou ses fonctionnalités d'une manière qui puisse impliquer ou indiquer qu'ils sont la propriété du Partenaire ou qu'ils ont été développés par lui.

- 8.2 Utilisation des Marques. Le Partenaire peut utiliser les Marques de Lansweeper en vigueur à tout moment donné à des fins de promotion et de revente du Produit conformément aux lignes directrices fournies à l'adresse <https://www.lansweeper.com/partners/lansweepertrade-marks/> mises à jour périodiquement (les « **Lignes directrices relatives aux Marques** »). Le Partenaire reconnaît et accepte que les Marques de Lansweeper sont fournies « en l'état » et que Lansweeper décline expressément toute garantie et représentation à cet égard.

8.3 Utilisation des supports de communication.

- 8.3.1 Lansweeper peut fournir au Partenaire des supports de communication en langue anglaise relatifs au Produit (les « **Supports de communication** »). Le Partenaire a le droit de diffuser les Supports de communication et/ou de créer et de distribuer des supports de communication supplémentaires, sous réserve d'examen préalable et de validation explicite de Lansweeper. De tels supports de communication peuvent uniquement être utilisés en relation avec le Produit. Lansweeper (ou ses concédants) conserve tous les droits de propriété intellectuelle, y compris, sans toutefois s'y limiter, les droits d'auteur, sur les Supports de communication.

- 8.3.2 Sous réserve que le Partenaire respecte les Lignes directrices relatives aux Marques, il a le droit de créer ses propres supports de communication pour le Produit, nonobstant le droit de Lansweeper de s'opposer à tout moment à l'usage de supports de communication spécifiques. Dans ses supports de communication, le Partenaire ne peut en aucun cas, implicitement ou explicitement, laisser entendre qu'il est propriétaire du Produit ou qu'il détient des droits exclusifs sur le Produit.

- 8.3.3 Le Partenaire ne doit pas publier ou faire une annonce publique ou divulguer des informations concernant le présent Contrat sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit de Lansweeper.

- 8.4 Avis de propriété. Le Partenaire ne doit pas entreprendre ou permettre la suppression ou l'altération de tout copyright, toute marque, tout brevet ou tout autre avis intégrés au Produit, à la Documentation ou, le cas échéant, aux supports de communication de Lansweeper. Le Partenaire doit faire référence à Lansweeper sur tout support de communication du Partenaire concernant le Produit.

- 8.5 Feedback. Lansweeper n'a pas accepté et n'accepte pas de traiter de manière confidentielle tout Feedback que le Partenaire fournit à Lansweeper. Aucune disposition du présent Contrat ou des relations entre les Parties découlant du présent Contrat ou s'y rapportant ne restreint le droit de Lansweeper d'utiliser un tel Feedback, d'en tirer profit, de le divulguer, de le publier, de le tenir secret ou de l'exploiter d'une quelconque autre manière, sans devoir indemniser ou créditer le Partenaire ou le Client final. Lansweeper n'est pas tenu de répondre à un quelconque Feedback non sollicité. En fournissant un Feedback, le Partenaire transfère irrévocablement à Lansweeper tous les droits et titres relatifs à ce Feedback.

9 VIE PRIVÉE, CONTENU CLIENT FINAL

- 9.1 Données de contact. Lansweeper peut traiter certaines Données à caractère personnel (coordonnées) dans le cadre de l'exécution du Contrat, telles que des informations concernant le personnel commercial, les sous-traitants et les salariés du Partenaire. En pareil cas,

Lansweeper sera considéré comme Responsable du Traitement au sens de la Législation relative à la protection des données et traitera lesdites Données à caractère personnel conformément à sa politique de confidentialité (accessible à l'adresse www.lansweeper.com/privacy-policy). Le Partenaire informera les Personnes concernées du fait que leurs Données à caractère personnel seront transférées à Lansweeper et que Lansweeper traitera ces Données à caractère personnel conformément à sa politique de confidentialité.

9.2 Transmission de données. Les Parties peuvent mutuellement se transmettre les Données à caractère personnel relatives aux coordonnées (des interlocuteurs) des Clients finaux, des Utilisateurs finaux et des prospects, que ce soit en y accédant, en les transmettant ou en les transférant de toute autre manière pendant la Durée du présent Contrat. Conformément à la Législation relative à la protection des données, chaque Partie est considérée comme Responsable du Traitement dans le cadre du présent Contrat. Les Parties traiteront ces Données à caractère personnel conformément à la Législation applicable en matière de protection des données et elles veilleront à disposer des droits adéquats pour transférer de telles Données à caractère personnel à l'autre Partie afin que cette dernière puisse les utiliser conformément au présent Contrat.

9.3 Contenu Client final. Le Partenaire ne dispose d'aucun droit (notamment, sans limitation, d'accès, d'utilisation, de divulgation) relativement au Contenu Client final. Lansweeper pourra traiter le Contenu Client final, auquel cas il le fera conformément aux Conditions d'utilisation de Lansweeper, sans aucune responsabilité à l'égard du Partenaire.

10 INDEMNISATION ET RESPONSABILITE

10.1 Lansweeper décline par la présente toute responsabilité concernant (i) toute obligation relative à des réclamations délictuelles (y compris la négligence, la responsabilité stricte et toute autre théorie juridique) liées au présent Contrat, et (ii) tout dommage consécutif, accessoire, indirect ou éventuel découlant de réclamations relatives au présent Contrat. La responsabilité et l'indemnisation globales de Lansweeper relativement aux dommages directs sont en tout état de cause limitées à la valeur du Plan d'abonnement du Client final concerné acheté par le Partenaire dans le cadre du présent Contrat.

10.2 Le Partenaire s'engage à indemniser et à dégager Lansweeper, ses Entités affiliées et leurs dirigeants, salariés et agents respectifs de toute responsabilité en cas de pertes, coûts, dommages et dépenses (y compris les honoraires raisonnables d'avocats et autres frais juridiques convenus d'un commun accord) que Lansweeper pourrait supporter ou encourir à la suite d'une réclamation relativement à : (i) tout Client final, ainsi que tout salarié, prestataire ou autre Utilisateur final de l'entité concernée, dans la mesure où une telle réclamation est liée aux obligations du Partenaire en vertu du présent Contrat, (ii) toute négligence ou violation de toute loi, réglementation ou ordonnance applicable, (iii) toute violation par le Partenaire des droits de licence de vente ou des autorisations accordées en vertu du présent Contrat, (iv) toute violation par le Partenaire des droits de propriété intellectuelle relatifs au Produit (détenus par Lansweeper et les concédants de licence de Lansweeper), (v) tout

préjudice intentionnel ou acte délibéré du Partenaire ou de l'un de ses salariés.

10.3 Lansweeper indemniser et dégagera le Partenaire de toute responsabilité en cas de pertes, coûts, dommages et dépenses raisonnables (y compris les honoraires d'avocats raisonnables et autres frais juridiques convenus d'un commun accord) que le Partenaire pourrait supporter ou encourir en raison de toute réclamation relative à toute compensation définitivement accordée par un tribunal relativement à (i) tout Client final, dans la mesure où une telle réclamation est directement liée aux obligations de Lansweeper en vertu des Conditions d'utilisation de Lansweeper ; et (ii) toute violation directe d'un brevet de tiers par le Logiciel sous licence non modifié.

10.4 Les obligations d'indemnisation susmentionnées sont soumises à la condition que chaque Partie fournisse à l'autre Partie : (a) une notification écrite rapide de la réclamation d'un tiers, (b) une assistance raisonnable dans la défense et l'instruction de la réclamation, y compris la fourniture d'une copie de la réclamation et de toutes les preuves pertinentes en sa possession, et (c) le droit exclusif de contrôler et de diriger l'instruction, la défense et le règlement (le cas échéant) de la réclamation, sous réserve d'une consultation avec l'autre Partie, le cas échéant.

11 CONFIDENTIALITE

11.1 Le Partenaire maintient la confidentialité des Informations confidentielles et accepte d'utiliser au minimum le même degré de précaution pour protéger ces Informations confidentielles que celui qu'il emploie pour protéger ses propres Informations confidentielles, et en tout état de cause un degré de précaution raisonnable. Toute Information confidentielle sera uniquement divulguée au personnel ou aux dirigeants de la Partie destinataire, selon le principe du besoin d'en connaître, ces personnes ayant reçu l'instruction expresse de traiter de telles Informations confidentielles dans la plus stricte confidentialité. Le Partenaire est responsable de l'exécution des obligations énoncées dans le présent article par toute personne à laquelle des Informations confidentielles sont divulguées.

11.2 Toute Information confidentielle peut uniquement être utilisée par le Partenaire aux fins du présent Contrat et ne peut être reproduite sans le consentement écrit de la Partie qui l'a divulguée, sauf si cela est nécessaire pour la mise en œuvre le présent Contrat ou s'il en a été expressément convenu autrement. Aucune divulgation d'Informations confidentielles à un tiers ne peut être effectuée sans l'accord écrit préalable de Lansweeper, qui sera toujours subordonné à la fourniture par ledit tiers d'engagements écrits de confidentialité équivalents à tous égards à ceux contenus dans le présent document. Des Informations confidentielles peuvent cependant être divulguées en vertu d'une décision de justice ou d'une autre décision administrative officielle, dans la mesure où le Partenaire : (a) notifie l'ordonnance dans un délai raisonnable afin de permettre à Lansweeper de disposer d'un délai raisonnable pour solliciter une ordonnance de protection ou autrement empêcher ou limiter la divulgation ; ou (b) obtient de l'entité émettrice de l'ordonnance une assurance écrite qu'elle protégera les Informations confidentielles au niveau maximal permis par la loi ou la réglementation applicable.

11.3 Sauf dans la mesure expressément prévue par les présentes, ni la signature du présent Contrat, ni la

divulgarion d'Informations confidentielles ne seront interprétées comme accordant au Partenaire, expressément ou implicitement, un droit ou une licence en vertu d'un droit de propriété intellectuelle actuellement ou ultérieurement détenu ou contrôlé par Lansweeper, sauf dans la mesure nécessaire pour que le Partenaire s'acquitte de ses obligations en vertu du présent Contrat.

- 11.4 Lansweeper peut exiger du Partenaire qu'il renvoie ou détruise toutes les Informations confidentielles (et leurs copies) fournies dans le cadre des présentes, dans la mesure où cela est techniquement possible.

12 DUREE – RESILIATION – EFFETS DE LA RESILIATION

- 12.1 Durée. Le présent Contrat entre en vigueur à la date de la Commande et reste en vigueur tant que le Plan d'abonnement du Client final concerné est en place, sauf s'il est résilié conformément aux dispositions ci-dessous.
- 12.2 Résiliation pour motif légitime. Une Partie peut résilier le présent Contrat pour un motif valable, avec effet immédiat et sans préavis, si :
- 12.2.1 l'autre Partie ne respecte pas l'une des conditions du présent Contrat relativement à la Partie qui résilie le Contrat, à ses activités ou au Produit. En pareil cas, la Partie lésée adressera à la Partie en défaut une notification écrite avec un délai d'au moins trente (30) jours calendaires et lui offrira la possibilité de remédier au manquement si celui-ci est réparable dans ce délai de trente (30) jours calendaires. Si la cause de la résiliation est irrémédiable, la résiliation prend effet immédiatement sur notification écrite de la Partie qui résilie.
- 12.2.2 l'un des manquements suivants se produit : acte de déloyauté ou de fraude, violation de la propriété intellectuelle de Lansweeper, non-respect des droits de licence de revente accordés en vertu du présent Contrat, absence ou retard de paiement, et divulgation d'Informations confidentielles.
- 12.2.3 le Partenaire est devenu insolvable ou a été déclaré en faillite, a été dissous ou est entré en liquidation, ou a déposé une requête volontaire pour l'ouverture d'une procédure de sursis (ou de concordat) avec ses créanciers, étant entendu, toutefois, dans ce dernier cas, que le Client n'a pas confirmé dans les trente (30) jours suivant une demande de Lansweeper à cet effet, qu'il poursuivra le présent Contrat et honorera toutes ses obligations en vertu des présentes.
- 12.2.4 une évolution importante survient dans la gestion ou les activités du Partenaire, dans le cadre de laquelle un concurrent de Lansweeper a pris le contrôle du Partenaire, le terme « contrôle » désignant la possession, directe ou indirecte, du pouvoir d'orienter ou de faire orienter la gestion et les politiques d'une entité, que ce soit par le biais d'une détention majoritaire de titres avec droit de vote, ou d'une quelconque autre manière.
- 12.2.5 Lansweeper cesse de proposer le Produit ou tout Plan d'abonnement pour Client final, ou son droit ou sa capacité à proposer le Produit est restreint, suspendu ou résilié (que ce soit en vertu de la loi ou d'autres tiers). En pareil cas, le Partenaire recevra un remboursement au prorata de la partie non utilisée du Plan d'abonnement du Client final concerné et, dès réception, versera immédiatement ce remboursement au prorata au Client final concerné.

12.3 Effets de la résiliation.

- 12.3.1 En cas de résiliation du présent Contrat, le Partenaire cessera immédiatement d'utiliser tous les droits accordés par le présent Contrat et paiera tous les montants restant dus à Lansweeper en vertu du présent Contrat. Lansweeper se réserve le droit de communiquer avec les Clients finaux et de leur offrir la possibilité d'acheter le Produit directement auprès de Lansweeper ou d'autres partenaires ou revendeurs agréés par Lansweeper, afin de maintenir le Plan d'abonnement pour les Clients finaux.
- 12.3.2 Le Partenaire et Lansweeper coopéreront pour déterminer les options disponibles pour les Clients finaux du Partenaire et communiqueront à ces Clients finaux les options possibles. Cela comprendra, le cas échéant, la possibilité d'acheter le Produit directement auprès de Lansweeper ou d'autres partenaires ou revendeurs agréés de Lansweeper.
- 12.3.3 Les dispositions suivantes survivront à la résiliation du présent Contrat : (a) toute obligation du Partenaire de payer les droits de licence encourus avant la résiliation ; (b) les articles 2.2 (*Restrictions*), 2.3 (*Conformité aux lois*), 9 (*Vie privée ; Contenu Client final*), 10 (*Indemnisation et Responsabilité*), 11 (*Confidentialité*), et 13.2 (*Audit*) ; et (c) toute autre disposition du présent Contrat devant subsister pour que son objectif fondamental puisse être rempli.

13 DIVERS

- 13.1 Autorité. Chaque Partie déclare et garantit qu'elle a le droit et le pouvoir de conclure, de signer et d'exécuter les obligations qui lui incombent en vertu du présent Contrat et qu'aucune réclamation et aucun litige en cours ou imminent n'a, à sa connaissance, d'incidence négative concrète sur sa capacité à s'acquitter de ses obligations en vertu du présent Contrat.
- 13.2 Audit. Lansweeper a le droit, à ses propres frais, d'auditer le respect du présent Contrat par le Partenaire pendant les heures normales de bureau, à condition que (i) Lansweeper fournisse au Partenaire un préavis écrit de dix (10) jours calendaires ; (ii) un tel audit soit effectué pendant les heures normales de bureau et ne se produise pas plus d'une fois au cours d'une période de douze (12) mois (à moins qu'un audit antérieur n'ait révélé une utilisation non autorisée) ; et (iii) Lansweeper s'efforce raisonnablement d'en minimiser l'impact sur les opérations du Partenaire. Lansweeper aura accès à tous les documents, équipements, informations et personnels demandés qui sont raisonnablement nécessaires pour vérifier le respect du présent Contrat par le Partenaire. Si Lansweeper constate un défaut de conformité au présent Contrat, le Partenaire remboursera à Lansweeper le coût raisonnable de l'audit. Dans le cas où Lansweeper aurait accès à des Informations confidentielles au cours d'un tel audit, Lansweeper s'engage à maintenir la confidentialité des telles Informations confidentielles conformément aux dispositions de confidentialité stipulées dans le présent Contrat. Le droit d'audit de Lansweeper en vertu du présent article subsistera pendant une période d'un (1) an après la résiliation du présent Contrat.
- 13.3 Force majeure. Aucun retard, manquement ou défaut ne constituera un manquement au présent Contrat dans la mesure où il résulte d'actes de guerre, d'actes de

terrorisme, d'ouragans, de tremblements de terre, d'autres catastrophes naturelles, de grèves ou d'autres conflits sociaux, d'émeutes ou d'autres actes de désordre civil, d'embargos ou d'autres causes échappant au contrôle raisonnable de la Partie concernée.

- 13.4 Affectation. Les Parties ne peuvent céder le présent Contrat ou l'un quelconque de leurs droits ou obligations en vertu de celui-ci sans le consentement écrit exprès de l'autre Partie, qui ne sera pas refusé de manière déraisonnable. Par exception à ce qui précède, Lansweeper peut, sous réserve d'une notification écrite rapide au Partenaire, transférer ses droits et obligations en vertu du présent Contrat dans son intégralité à (i) un successeur résultant d'une fusion, d'une acquisition ou d'une vente de la totalité ou de la quasi-totalité de ses actifs commerciaux, ou (ii) à ses Entités affiliées.
- 13.5 Divisibilité. Dans la mesure où le droit applicable le permet, les Parties renoncent par les présentes à toute disposition de loi qui rendrait une quelconque disposition du présent Contrat nulle ou inexécutable ; une telle disposition sera interprétée de façon à réaliser sa finalité dans les limites maximales autorisées par le droit applicable, les autres dispositions du présent Contrat demeurant pleinement en vigueur.
- 13.6 Absence de renonciation. Aucune des Parties ne sera réputée avoir renoncé à l'un de ses droits en vertu du présent Contrat par l'écoulement du temps ou par toute déclaration ou représentation autre que celle d'un représentant autorisé dans le cadre d'une renonciation écrite explicite. La tolérance d'un manquement au présent Contrat ne saurait être interprétée comme une renonciation à se prévaloir de tout autre manquement.
- 13.7 Droit applicable / Juridiction. Si le Partenaire conclut un contrat avec Lansweeper, Inc., les présentes Conditions sont exclusivement régies par les lois du Texas, USA, sans tenir compte des règles ou principes de conflit de lois. Si le Partenaire conclut un contrat avec Lansweeper NV, les présentes Conditions sont exclusivement régies par le droit belge, sans tenir compte des règles ou principes relatifs aux conflits de lois. En cas de litige, le Partenaire accepte de tenter en premier lieu de résoudre le litige de manière informelle en coopération avec Lansweeper. En cas d'échec dans la résolution d'un litige, (i) si le Partenaire conclut un contrat avec Lansweeper, Inc., la juridiction est exclusivement celle de l'État du Texas, Williamson County (ii) si le Partenaire conclut un contrat avec Lansweeper NV, alors les tribunaux de notre siège social en Belgique seront compétents. Les Parties conviennent que la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 1980) ne s'applique pas aux présentes Conditions ni à tout litige ou toute transaction découlant des présentes Conditions.
- 13.8 Relation. Le Partenaire et Lansweeper sont des contractants indépendants pour tout ce qui concerne le présent Contrat. Aucune des dispositions du présent Contrat ne peut être interprétée comme signifiant que les Parties ont convenu de former une société, une association ou une entreprise commune. Le Partenaire agit en son nom propre et pour son propre compte et n'a pas le pouvoir d'engager ou de lier Lansweeper de quelque manière que ce soit, ni d'encourir une quelconque responsabilité ou obligation pour ou au nom de Lansweeper, sauf disposition contraire explicite dans le présent document.

- 13.9 Notifications. Les notifications au titre du présent Contrat sont communiquées par écrit, par courrier électronique, à l'adresse legal@lansweeper.com et à l'adresse partners@lansweeper.com concernant les notifications émises par le Partenaire et à l'adresse électronique du Contact de facturation fournie par le Partenaire concernant les notifications émises par Lansweeper. Les notifications émises par le Partenaire seront considérées comme reçues par Lansweeper après confirmation de réception par Lansweeper par courrier électronique. Toutes les notifications à effectuer en vertu du présent Contrat sont rédigées en anglais.
- 13.10 Intégralité de l'accord. Le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord et de l'entente entre les Parties relativement à l'objet du présent Contrat et annule et remplace tous les accords ou ententes antérieurs, écrits ou oraux, relatifs au même objet, susceptibles d'être encore en vigueur entre les Parties.
- 13.11 Amendements. Sauf disposition contraire explicite, Lansweeper peut mettre à jour ou modifier le présent Contrat à tout moment pour les raisons suivantes : (i) le droit applicable, y compris, sans toutefois s'y limiter, une modification de ce droit, un avis ou un ordre fondé sur le droit applicable ; (ii) des modifications du Produit ; (iii) des motifs techniques ; (iv) des exigences opérationnelles ; ou (v) des modifications avantageuses pour le Partenaire. Si une modification réduit de manière significative les droits du Partenaire, Lansweeper engagera des efforts raisonnables pour en informer le Partenaire. Le Partenaire doit informer Lansweeper dans les quinze (15) jours calendaires suivant la notification de Lansweeper si le Partenaire n'est pas d'accord avec ces changements, et Lansweeper (à la discrétion de Lansweeper et en tant que recours exclusif du Partenaire) peut permettre au Partenaire de continuer à utiliser la version précédente du présent Contrat jusqu'à la date d'expiration du Plan d'abonnement du Client final concerné (après quoi les conditions modifiées du Contrat s'appliqueront).
- 13.12 Droits de publicité. Lansweeper peut mentionner le Partenaire sur son Site web et publier des communiqués de presse dans lesquels le Partenaire est mentionné en tant que revendeur du Produit. Le Partenaire peut se présenter en tant que revendeur agréé de Lansweeper.